

	COMPTE-RENDU	Référence	CM02/12/2021
		Document du	07 décembre 2021
		Version n°	1
		Page n°	1
Conseil Municipal du jeudi 02 décembre 2021			

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du jeudi 02 décembre 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 26 novembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël GUIN, Maire, exceptionnellement au Centre de loisirs Capeau, le jeudi 02 décembre 2021 à 19 h 00.

Etaient présents : M. le Maire, Mme DURIEU, M. DOUCENDE, Mme GOTTRA, M. BORIE, Mme RIEU, M. DALL'ORSO, Mme HEDDEBAUX, M. GARCIA, M. LAMOUREUX, M. HERVE, M. FABRE, M. CHLAKHOFF, Mme ORTIGOSA, Mme HALGAND, Mme THOMAS, M. MAIRE, M. FAURE, Mme WOLFF, Mme TRUTEAU, Mme BENARFA, M. CORBIERE, Mme PRADARELLI, M. FALLAMI, M. BONVOISIN.

Ont donné procuration : M. VERDET, Mme MARTINEZ, Mme RICCI-JEAN, Mme SILVESTRE, M. DAVID, M. COTTAREL, Mme VERA.

Absent non excusé : Mme CAPODAGLI

Conseillers en exercice : 33 Conseillers présents à l'ouverture de la Séance : 25 Procurations : 7 Quorum: 11
--

Avant l'ouverture de la séance, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon a présenté aux Conseillers Municipaux le projet de territoire de l'Agglomération pour les années à venir.

La séance est ouverte à 19h40 par M. Joël GUIN, Maire.

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux le dépôt des accusés de réception et l'émargement de la fiche de présence.

M. le Maire propose pour Secrétaire de Séance M. Jean-Marc BORIE, élu à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture des procurations.

Information

M. le Maire informe l'Assemblée que Mme Isabel LLORENS, Conseillère Municipale du groupe « Vedène C'est Vous ! » a démissionné de ses fonctions et qu'elle est remplacée par Mme Christine CAPODAGLI, convoquée pour cette séance mais qui ne s'est pas manifestée.

M. le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 10 mars 2022 à 19 h 00.

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter en questions diverses un point à l'ordre du jour en section Finances, délibération relative à une subvention complémentaire au profit de l'association « Athlétic Club Vedénais ».

Le Procès-Verbal de la séance du 23 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM02/12/2021
		Document du	07 décembre 2021
		Version n°	1
		Page n°	2
Conseil Municipal du jeudi 02 décembre 2021			

M. le Maire entame l'ordre du jour en laissant la parole à Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe, pour les points inscrits en Finances.

Finances

1. Budget Principal 2021 – Décision Modificative n°2

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 au Budget Principal de la Commune :

- La décision modificative de la section d'investissement s'équilibre à 105 353,50 €.

Vote		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 4
		M. COTTAREL M. FALLAMI Mme VERA M. BONVOISIN

2. Subventions pour l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAE) au titre du Plan de Déplacement Urbains (PDU)

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe, déléguée aux Finances, Rapporteur, et suite à la décision du Conseil Municipal du 04 avril 2019 d'accorder des subventions en faveur des résidents vedénaïses pour l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE) dans la limite de 100 € par vélo et par famille, le Conseil Municipal approuve le versement de 100 € à douze nouveaux acquéreurs de VAE ayant déposé une demande auprès des services municipaux, soit un total de 1 200 €.

Vote		
POUR : 30	CONTRE : 2	ABSTENTIONS : 0
	M. COTTAREL M. FALLAMI	

3. Participation aux charges scolaires de fonctionnement des écoles publiques de Pernes-les-Fontaines – 2020/2021

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe, déléguée aux Finances, Rapporteur, le Conseil Municipal approuve le montant de la contribution de la Commune de Vedène pour l'année scolaire 2020/2021 qui s'élève à la somme de Sept-Cent-Cinquante-Cinq Euros Quatre-Vingt-Deux Centimes (755,82 €), autorise le Maire à verser ladite contribution à la Commune de Pernes-Les-Fontaines et précise que le crédit figure à l'article 6558 « Autres contributions obligatoires » du Budget Principal 2021.

Vote		
Unanimité		

4. Admissions de créances en non-valeur

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, Rapporteur, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur une somme de mille trente-huit euros dix-huit centimes (1 038,18 €) correspondant à des montants qui n'ont pu être recouverts par le trésor public et dit que les crédits relatifs aux admissions en non-valeur figurent en dépense de fonctionnement au chapitre 65

	COMPTE-RENDU	Référence	CM02/12/2021
		Document du	07 décembre 2021
		Version n°	1
		Page n°	3
Conseil Municipal du jeudi 02 décembre 2021			

« charges de gestion courante », à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » du Budget Primitif 2021.

Vote		
POUR : 30	CONTRE : 2	ABSTENTIONS :
	M. COTTAREL M. FALLAMI	

5. Ouverture des crédits par anticipation 2022

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, Rapporteur, le Conseil Municipal décide l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement en dépenses, comme suit :

Budget Principal :

- Chapitre 20 : 90 169,00 €
- Chapitre 204 : 7 500,00 €
- Chapitre 21 : 550 305,00 €
- Chapitre 23 : 2 500,00 €.

Vote		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 4
		M. COTTAREL M. FALLAMI Mme VERA M. BONVOISIN

6. Avances sur subventions 2022

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, Rapporteur, le Conseil Municipal décide d'allouer par avance, une partie des subventions de l'exercice 2022, à savoir :

- Centre Communal d'Action Sociale : 250 000,00 €
- Association AVAL : 15 000,00 €
- Association C.O.S.E.M : 4 000,00 €.

Le montant global sera défini à l'occasion du vote du Budget Primitif 2022.

Les crédits nécessaires figureront aux articles 657362 et 6574 du Budget Primitif 2022.

Le Conseil Municipal rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association ou de l'organisme.

Vote		
POUR : 30	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 2
		M. COTTAREL M. FALLAMI

7. Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour cofinancer la représentation de la pièce de théâtre « Géhenne »

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, Rapporteur, le Conseil Municipal approuve le plan de financement présenté ci-dessous :

	COMPTE-RENDU	Référence	CM02/12/2021
		Document du	07 décembre 2021
		Version n°	1
		Page n°	4
Conseil Municipal du jeudi 02 décembre 2021			

DÉPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Sources	Montant HT
Opération :	1 000 €		
Représentation pièce de		CAF	800 €
Théâtre de « Géhenne »		Part Communale	200 €
TOTAL HT	1 000 €	TOTAL HT	1 000 €

Le Conseil Municipal décide de solliciter le concours financier de la CAF à hauteur de 800 € pour financer la pièce, autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente, dit que les crédits nécessaires figureront au Budget Primitif 2022, uniquement à l'appui d'une notification d'attribution de ladite subvention.

Vote		
POUR : 30	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 2
		M. COTTAREL M. FALLAMI

8. Restauration des tableaux de l'Eglise Saint Thomas – Révision du plan de financement

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la modification du plan de financement relatif à la restauration des tableaux de l'église Saint Thomas, à savoir :

Descriptif du financement :		
Subventions	80%	
Direction Régionale des Affaires Culturelles	40%	41 643,68 €
Conseil Départemental de Vaucluse	40 %	41 643,68 €
Autofinancement		
Commune	20 %	20 821,83 €
Total HT	100%	104 109,19 €

Le Conseil Municipal approuve le programme de restauration dans sa globalité pour un montant total de 104 109,19 € HT, décide de solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental de Vaucluse à hauteur de 40% chacun du montant HT suivant le plan de financement, s'engage à financer la part restante à la charge de la Commune, autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération.

Vote
Unanimité

9. Subvention exceptionnelle à l'Association « Les Chats libres de Vedène »

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe, déléguée aux Finances, Rapporteur, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de Quatre-Cent Euros (400 €) à « l'Association Les Chats Libres de Vedène » et dit que les crédits nécessaires figurent au chapitre 67, article 6745 « Subventions aux personnes de droit privé » du Budget Primitif 2021.

Vote
Unanimité

	COMPTE-RENDU	Référence	CM02/12/2021
		Document du	07 décembre 2021
		Version n°	1
		Page n°	5
Conseil Municipal du jeudi 02 décembre 2021			

M. le Maire poursuit l'ordre du jour avec les points inscrits en Foncier et Urbanisme.

Foncier/Urbanisme

10. Autorisation de déposer des permis de construire

Sur proposition de M. le Maire, Rapporteur, le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer et déposer les demandes de permis de construire au nom et pour le compte de la Commune de VEDENE, ainsi que tout document nécessaire à l'instruction et à l'obtention de ces permis. Ces trois permis de mise en conformité dans le cadre des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) seront déposés avant le 31 décembre 2021 et concernent :

- La Mairie – Hôtel de Ville
- La Maison des Associations
- Le centre de loisirs de Capeau.

Vote

Unanimité

11. Dénomination des voies

Sur proposition de M. le Maire, Rapporteur, le Conseil Municipal approuve les dénominations de nouvelles voies comme suit :

Lieu de la voie	Dénomination	Explication
Zone d'activité Chalançon Future voie interne au lotissement d'activités	Impasse la Garriguette	Petite garrigue
Voie de liaison route de Morières et chemin de la Banastière	Rue Marthe Condat	1 ^{er} femme agrégée de médecine en France
Future voie interne lotissement le clos des figuiers sur le chemin du Petit Flory	Impasse Figo	Figue en Provençal
Future voie interne lotissement le clos des oliviers sur la rue Saint Gens	Rue de la Picholine	Variété d'olives

Et indique que ces nouvelles dénominations seront notifiées au Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL).

Vote

Unanimité

12. Longueur de la voirie communale

Sur proposition de M. le Maire, Rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'intégration de 125 mètres linéaires (ml) du lotissement la Volante et indique que la longueur de la voirie communale arrêtée au 1^{er} janvier 2021 est de 79 513 ml.

Vote

Unanimité

	COMPTE-RENDU	Référence	CM02/12/2021
		Document du	07 décembre 2021
		Version n°	1
		Page n°	6
Conseil Municipal du jeudi 02 décembre 2021			

13. Convention d'intervention foncière de l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) avec la Commune de Vedène

Sur proposition de M. le Maire, Rapporteur, le Conseil Municipal approuve le projet de convention d'intervention foncière entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une durée de cinq ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026, convention permettant de préparer les conditions de cession dans un délai suffisant et de prévoir une livraison de la 3^{ème} tranche destinée à accueillir environ 50 logements dont 40 % de LLS avant le 31 décembre 2026 et autorise M. le Maire à signer la convention et les pièces s'y rapportant.

Vote		
POUR : 28	CONTRE : 2	ABSTENTIONS : 2
	M. COTTAREL M. FALLAMI	Mme VERA M. BONVOISIN

14. Avis Grand Delta Habitat – Vente d'un logement individuel au 163 allée de la Garance

Sur proposition de M. le Maire, Rapporteur, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la vente d'un logement social individuel sis 163 allée de la Garance, logement social.

Vote
Unanimité

M. le Maire laisse la parole à Mme DURIEU qui poursuit l'ordre du jour avec le point inscrit en Travaux

Travaux

15. Appel à projet 2021 – Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – Education Nationale – Révision

Sur proposition de M. DURIEU, 1^{ère} Adjointe, déléguée aux Finances, à l'Education et la Petite Enfance, Rapporteur, le Conseil Municipal candidate à l'Appel A Projet « Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires », approuve le dossier de candidature correspondant permettant l'acquisition de 9 VPI (Vidéoprojecteur Interactif) ainsi que l'abonnement à 1 ENT (Environnement Numérique de Travail) pour tous les élèves des classes élémentaires des trois établissements équipés pour 2 ans pour un montant total de 40 210 € TTC et autorise M. le Maire à signer la convention entre l'Education Nationale et la Commune qui déterminera les modalités de mise en œuvre et toutes les pièces issues de la présente.

Vote
Unanimité

Mme DURIEU poursuit l'ordre du jour avec le point inscrit en Education / Petite Enfance.

Education / Petite Enfance

16. Projet éducatif territorial – Révision

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe, déléguée à l'Education et la Petite Enfance, Rapporteur, le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant portant renouvellement de la convention

	COMPTE-RENDU	Référence	CM02/12/2021
		Document du	07 décembre 2021
		Version n°	1
		Page n°	7
Conseil Municipal du jeudi 02 décembre 2021			

relative à la mise en place d'un Projet Educatif de Territoire de la Commune de Vedène et autorise M. le Maire à signer le projet d'avenant couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 août 2022.

Vote
Unanimité

Mme DURIEU poursuit l'ordre du jour avec les points inscrits en Ressources Humaines

Ressources Humaines

17. Tableau théorique des effectifs – Modification

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe, déléguée aux Ressources Humaines, Rapporteur, le Conseil Municipal décide de créer 1 poste d'Opérateur territorial des activités physiques et sportives à 35h à compter du 1er janvier 2022 et décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs théoriques.

Vote		
POUR : 30	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 2
		M. COTTAREL M. FALLAMI

18. Régime indemnitaire – Modification

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe, déléguée aux Ressources Humaines, Rapporteur, le Conseil Municipal décide de modifier la délibération DEL2018_1212_22 instaurant les régimes indemnitaires, primes et indemnités de la commune de Vedène et décide d'appliquer les nouvelles modalités à compter du 1er janvier 2022.

Les cadres d'emplois concernés par la Collectivité sont :

- Les conseiller techniques des activités physiques et sportives,
- Les ingénieurs territoriaux,
- Les techniciens territoriaux,
- Les éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
- Les puéricultrices territoriales,
- Les auxiliaires de puériculture territoriaux.

Vote		
POUR : 30	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 2
		Mme VERA M. BONVOISIN

19. Adhésion au contrat d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion de Vaucluse pour la couverture des risques statutaires

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe, déléguée aux Ressources Humaines, Rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de Vaucluse et attribué au groupement SOFAXIS/CNP ASSURANCES, autorise M. le Maire à signer tout acte nécessaire à cet effet, approuve la convention de gestion définissant les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent, entre le Centre de Gestion de Vaucluse et la Mairie de Vedène, les relations relatives à la gestion du contrat d'assurance souscrit et autorise M. le Maire à signer la convention précitée avec le Centre de Gestion de Vaucluse.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM02/12/2021
		Document du	07 décembre 2021
		Version n°	1
		Page n°	8
Conseil Municipal du jeudi 02 décembre 2021			

Vote		
POUR : 30	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 2
		Mme VERA M. BONVOISIN

20. Adhésion par convention aux missions d'accompagnement psychologique auprès du Centre de Gestion de Vaucluse

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe, déléguée aux Ressources Humaines, Rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'adhésion par convention pour les missions d'accompagnement psychologique gérées par le Centre de Gestion de Vaucluse et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Vote		
Unanimité		

21. Débat sans vote de la Protection sociale complémentaire

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe, déléguée aux Ressources Humaines, Rapporteur, le Conseil Municipal prend acte de la tenue d'un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Vote		
Unanimité		

M le Maire poursuit l'ordre du jour avec les points inscrits en Administration Générale en laissant la parole à M. DALL'ORSO.

Administration Générale

22. Avis du Conseil Municipal sur le nombre et la liste des Ouvertures dérogatoires de Dimanches des Commerces de détail – Année 2022

Sur proposition de M. DALL'ORSO, Adjoint délégué au Commerce, Rapporteur, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour fixer, en 2022, à 5 le nombre d'ouvertures dérogatoires de dimanche les 16 janvier, 27 novembre, 04, 11 et 18 décembre.

Vote		
POUR : 30	CONTRE : 2	ABSTENTIONS :
	Mme VERA M. BONVOISIN	

M. le Maire poursuit l'ordre du jour avec le dernier point inscrit en Administration Générale.

23. Création d'un Conseil des Seniors dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPD-R)

Sur proposition de M. le Maire, Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la création du Conseil des Seniors, nouveau dispositif, s'inscrivant dans le cadre du CLSPD-R ayant pour objectif de déceler la maltraitance envers les personnes âgées, décide d'adopter le règlement intérieur de ce Conseil des

	COMPTE-RENDU	Référence	CM02/12/2021
		Document du	07 décembre 2021
		Version n°	1
		Page n°	9
Conseil Municipal du jeudi 02 décembre 2021			

Séniors définissant les modalités de fonctionnement et d'organisation et autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires.

Vote		
POUR : 30	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 2
		Mme VERA M. BONVOISIN

Rendu Compte de Décisions

M. le Maire rend compte, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions n°2021-111, 2021-112, 2021-113, 2021-114, 2021-115, 2021-116, 2021-117, 2021-118, 2021-119, 2021-123, 2021-124, 2021-125, 2021-126, 2021-127, 2021-129, 2021-131, 2021-132, 2021-133, 2021-134, 2021-135, 2021-136, 2021-137, 2021-138, 2021-139, 2021-140, 2021-142, 2021-143, 2021-144, 2021-146.

Pas d'observations.

Questions diverses

24. Association Athlétic Club Vedènais – Subvention complémentaire

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe, déléguée aux Finances, Rapporteur, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention complémentaire de Quinze Mille Euros (15 000 €) à l'Association « Athlétic Club Vedènais » et dit que les crédits nécessaires figurent au chapitre 67, article 6745 « Subventions aux personnes de droit privé » du Budget Primitif 2021.

Vote		
POUR : 30	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 2
		M. COTTAREL M. FALLAMI

Groupe Vedène C'est Vous

Travaux Rue Joliot curie

M. FALLAMI signale un afflux de circulation et demande que le traçage des places de stationnement soit repeint.

M. le Maire répond que le nécessaire sera fait.

Groupe Vedène Autrement

Secteur : Rue des aires, Rue Saint Gens, Rue Verdun

M. BONVOISIN signale que les véhicules circulent vite dans ce secteur et fait le constat d'un déficit de places notamment Rue des Aires. Il demande si la création de places supplémentaires peut être envisagée.

M. BONVOISIN propose l'installation d'un stop Rue de Verdun au niveau de l'église Saint Thomas afin de réduire la vitesse excessive.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM02/12/2021
		Document du	07 décembre 2021
		Version n°	1
		Page n°	10
Conseil Municipal du jeudi 02 décembre 2021			

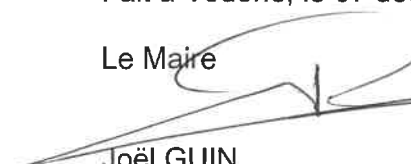
Il signale que les panneaux de signalisation présents sur les trottoirs gênent les passants et notamment les personnes se déplaçant avec des poussettes.

M. le Maire répond qu'il faudra étudier cela avec M. CHAPELET, Directeur des Services Techniques.

Le Maire clôture la séance à 21 h 03.

Fait à Vedène, le 07 décembre 2021

Le Maire



Joël GUIN



Le procès-verbal de la présente séance sera consultable au service Administration Générale après son approbation par les membres de l'assemblée lors la prochaine séance de Conseil Municipal.